

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

Le Maire de la Ville de Châteauneuf-sur-Loire a prescrit par arrêté n°144/2018 en date du 17 mai 2018, l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan local d'Urbanisme (PLU) de Châteauneuf-sur-Loire portant sur les points suivants :

- Ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AUZ de 2 ha sur le site de Baudin Châteauneuf,
- Ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU de 4ha route d'Orléans pour une opération d'habitat, et modification de l'OAP,
- Précision réglementaire apportée à l'OAP n°17 sur la ZI St Barthélémy,
- Modification du zonage suite à une erreur matérielle d'une unité foncière classée UB à intégrer en UBnc,
- Modification du règlement articles 7 et 11 des zones UA, UB, UR, 1AU et 2AU.

L'enquête se déroulera à la mairie de Châteauneuf-sur-Loire, siège de l'enquête publique :

du vendredi 15 Juin 2018 à 8 h30 au mardi 17 juillet 2018 à 12 h

A cet effet, la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur Michel CARQUIS, Ingénieur en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier du projet de modification du PLU ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Châteauneuf-sur-Loire et mis à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir du lundi au vendredi : 8h15 – 12 h / 13 h 30-17 h 30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier ou par voie dématérialisée (un poste informatique sera mis à disposition en mairie) sur le site internet de la Ville :

www.chateauneuf-sur-loire.com.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé en mairie ou les adresser par écrit à l'intention du commissaire-enquêteur en mairie de Châteauneuf-sur-Loire, 1, place Aristide Briand – 45110 Châteauneuf-sur-Loire, ou par voie électronique à l'adresse suivante : **mairieEP.PLU2018@chateauneufsurloire.fr**.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie aux jours et heures suivants :

- **Mercredi 20 juin 2018 de 14 heures à 17 heures**
- **Samedi 7 juillet 2018 de 9 heures à 12 heures**
- **Mardi 17 juillet 2018 de 9 heures à 12 heures**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Châteauneuf-sur-Loire pendant un an. Ils seront également consultables sur le site internet de la ville : www.chateauneuf-sur-loire.com

Au terme de l'enquête, le conseil municipal approuvera la modification du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public, du rapport et avis du Commissaire enquêteur.

Renseignements auprès du service Urbanisme de la Ville de Châteauneuf-sur-Loire - 1, place Aristide Briand – 45110 Châteauneuf-sur-Loire - tél : **02 38 58 41 18** ou par courrier électronique à l'adresse suivante : **mairieEP.PLU2018@chateauneufsurloire.fr**.